LE VIRUS A/H1N1 LUI A VOLÉ «LA VEDETTE»

Et la grippe saisonnière ?

Une forte sollicitation du vaccin contre la grippe saisonnière a été enregistrée au cours de la saison automnale sans que la population puisse obtenir satisfaction, en raison des faibles quantités de vaccins disponibles par rapport à la demande. Cette situation est due, selon les spécialistes, à la crainte que suscite la contamination par la grippe A/H1N1. Le ministère de la Santé annonce, pour sa part, qu'après une première campagne de vaccination qui a touché un million de personnes, une deuxième est en cours.

Photo : DR

F-Zohra B. - Alger (Le Soir) - Ce fut la croix et la bannière pour les personnes souhaitant se faire vacciner contre la grippe saisonnière au cours des dernières semaines.

Ainsi et devant l'impossibilité de répondre à la forte demande exprimée, le ministère de la Santé, de la Population et de la Réforme hospitalière a déjà annoncé avoir initié des prospections en vue d'importer des quantités supplémentaires de vaccins contre la grippe saisonnière.

Toutefois et en cette période, la vaccination est-elle toujours utile et, surtout, efficace ? Il est, par ailleurs, à noter que la campagne de vaccination a été lancée en retard cette année, au grand dam des personnes habituées à se faire vacciner comme cela est le cas des personnes atteintes de maladies chroniques.

Le ministère de la Santé, tentant de rassurer sur le manque de vaccins, ce qui est pourtant nécessaire pour la prévention d'une infection, qui peut être fatale aux personnes fragiles, maintient, par ailleurs, que les quantités acquises cette année, à savoir plus de 1,6 million de doses, sont plus importantes que celles des années précédentes. Ces dernières étaient, en moyenne, de 1,2 million de doses.

Selon le ministère de la Santé, une commande globale de 3,2 millions de doses a été faite, mais elle n'a pu être satisfaite vu les difficultés à trouver ce produit sur le marché international. De ce fait, les personnes souhaitant se faire vacciner contre la grippe n'ont pu trouver le produit au niveau des officines, d'autant plus que le ministère a limité la vaccination aux structures de santé.

La vaccination a donc été réservée à des catégories particulières de la population, celles considérées parmi les plus exposées. Par ailleurs, les personnes non prioritaires ont été exclues de la campagne de vaccination.

Il est, en outre, à préciser que la campagne a été prolongée dans la majorité des wilayas, alors qu'elle devait s'étaler du 15 au 17 novembre 2009.

Il est, par ailleurs, à noter que pour la première fois, l'Algérie a importé la forme pédiatrique du vaccin de la grippe saisonnière. Toutefois, ce dernier n'est pas disponible au niveau de certaines structures hospitalières. Il est à souligner qu'il est aussi réservé en priorité aux enfants malades ou hospitalisés.

F-Z. B.

CONTRADICTIONS AUTOUR DU NOMBRE DE DÉCÈS

Combien de morts de la grippe A ?

Dimanche dernier, le ministre de la Santé annonçait que 12 personnes sont mortes de la grippe A. Deux jours plus tard, un communiqué de son département faisait état de la mort de dix personnes. Encore un cafouillage à mettre à l'actif de Saïd Barkat.

Nawal Imès - Alger (Le Soir) - Depuis Annaba, le ministre de la Santé avait assuré que douze personnes étaient décédées. Force est de constater que le communiqué n° 48, émanant de son ministère, le contredit.

Le département de Barkat a, en effet, fait état d'un nouveau cas mortel confirmé lundi dernier. Il s'agit d'une femme enceinte de 32 ans, hospitalisée à Oran. Elle avait été confirmée positive au virus le 1er décembre dernier. Son bébé, en revanche, se porte bien. Le ministère de la Santé indique que trois autres décès sont en cours d'investigation pour vérifier s'il existe ou pas un lien avec la grippe A.

Deux hypothèses s'imposent alors : soit, Barkat a parlé trop tôt sans attendre la confirmation de ces cas suspects et là encore il y aurait problème, puisque si le ministre avait intégré les trois cas suspects, le bilan serait alors de 13 décès, ou alors le ministre de la Santé distille l'information sur les décès au compte-gouttes.

Ce cafouillage autour du bilan ne fait que renforcer l'impression que ce dossier est traité d'une manière très hasardeuse. Les promesses de totale transparence du département de Barkat ne se sont pas concrétisées et l'opinion publique, déjà alarmée par la propagation du virus, assiste au lamentable spectacle des responsables qui ne semblent pas maîtriser la situation.

Si le nombre de cas de grippe est aujourd'hui de 370, un seuil jugé non alarmant par les autorités sanitaires, la situation pourrait rapidement évoluer. La période hivernale est, en effet, propice à la propagation du virus.

La situation épidémiologique de l'Algérie pourrait alors se compliquer alors que la campagne de vaccination n'a pas encore démarré. Le premier lot de vaccins livrés à l'Algérie est arrivé lundi. L'Institut Pasteur va se charger de le dispatcher à travers les wilayas avant que la campagne de vaccination ne démarre pour ne concerner, dans un premier temps, que le personnel de la santé, les corps constitués et les catégories jugées à risque, comme les femmes enceintes.

Mais une question s'impose déjà : le premier lot de 900 000 vaccins qui ne sera en totalité disponible que le 20 décembre, suffira-t-il à vacciner toutes les personnes travaillant dans le secteur de la santé, puis l'ensemble des corps constitués ?

Au rythme où arrive le vaccin, le citoyen lambda a-t-il une chance de se faire vacciner à temps ? A quoi serviront les vaccins qui seront réceptionnés au mois de mai alors que les spécialistes assurent que c'est pendant l'hiver que le risque de pandémie est le plus élevé ?

Certes, l'OMS avait averti qu'il n'y aura pas de vaccins en quantité suffisante pour tous les pays, certes l'Algérie affirme faire partie des premiers pays à avoir passé commande du vaccin de la grippe A/H1N1, mais cela ne dissipe pas le sentiment que le dossier a été géré avec un amateurisme qui rappelle les propos du prédécesseur de Barkat, qui avait défrayé la chronique en affirmant que l'Algérie était à l'abri de la grippe aviaire car arrivant au niveau des frontières algériennes, les oiseaux changeaient de trajectoire.

N. I.

LA PROTESTATION DES PRATICIENS DE SANTÉ PUBLIQUE CONTINUE

«Le ministère de la Santé nous ferme encore ses portes»

Le porte-parole du Syndicat national des praticiens de la santé publique a indiqué qu'un conseil national extraordinaire sera tenu demain pour s'exprimer sur la situation actuelle et décider des nouvelles mesures à prendre pour faire entendre leur voix.

Irane Belkhedim - Alger (Le Soir) - Le Syndicat national des praticiens de santé publique (SNPSP) compte tenir, jeudi prochain, un conseil national extraordinaire avec ses représentants locaux pour évaluer la situation actuelle et discuter du devenir du mouvement de protestation.

«Dimanche dernier, on s'était présenté au ministère de la Santé, nous avions rendez-vous avec le secrétaire général. A notre grande surprise, on nous a interdit l'accès ! On nous a fait savoir que nous étions indésirables ! Nous avons poireauté pendant quatre heures sans qu'aucun autre responsable du ministère ne daigne nous recevoir ! Je m'étais présenté avec d'autres membres du bureau syndical, d'une manière polie et nous avions nos documents avec nous», explique Lyès Merabet, porte-parole du SNPSP, rappelant qu'une rencontre de conciliation les a réunis jeudi dernier avec le secrétaire général du ministère de la Santé et de la Réforme hospitalière.

Ce dernier n'a cessé d'insister sur la nécessité du dialogue pour la résolution de tous les problèmes. «Ce responsable s'est dit disponible, avait reconnu que le dialogue était insuffisant et avait même promis d'y remédier. Pourtant, dimanche dernier, cela n'a pas été le cas.

Pourquoi cette ambivalence dans le discours ?» s'interroge le Dr Merabet, dénonçant cette démarche qui n'est pas faite régler le conflit. «Ça ne va pas régler le problème !»

Le 23 novembre dernier, le SNPSP a entamé une grève cyclique de trois jours par semaine (lundi, mardi et mercredi) pour protester contre les pénibles conditions de travail.

Parmi les revendications socioprofessionnelles soulevées, la promulgation du statut particulier des praticiens de la santé. «Jeudi prochain, nos membres discuteront de tout cela et nous serons en mesure de s'exprimer sur la situation», dira-t-il.

I. B.